

Communiqué de presse

Évolution des tarifs de SEIC pour 2027

Gland, le 27 août 2026 – La facture d'électricité pour les clients de SEIC connaîtra une adaptation tarifaire en 2027, principalement à cause de l'augmentation des prix de l'énergie. Aussi, un ménage consommant 2'500 kWh par an (appartement de 4 pièces) à Gland au tarif double verra sa facture augmenter d'environ 7%. Sa facture mensuelle passera de CHF 69.- à CHF 74.- (hors TVA), en 2027, soit une hausse d'environ CHF 5.- par mois.

Augmentation des tarifs d'énergie

Après avoir offert des prix de l'énergie particulièrement bas ces dernières années, SEIC a dû ajuster ses tarifs d'énergie qui augmenteront de 17% en 2027 pour toutes les catégories de tarifs, ce qui représente environ CHF4.- par mois pour un ménage consommant annuellement 2'500kWh.

Cette évolution s'explique principalement par la hausse importante des coûts d'approvisionnement. Afin de garantir une stabilité des prix, SEIC couvre la plupart de ses besoins en énergie au moyen de contrats d'achat à long terme sur les marchés européens, dont certains ont dû être renouvelés. Ces contrats sont complétés par des achats quotidiens sur le marché boursier pour fournir les volumes d'énergie au plus proche de la consommation réelle. Or les prédictions de consommation sont devenues très incertaines en raison de l'augmentation de la production photovoltaïque, extrêmement sensible aux conditions météorologiques. En conséquence, l'énergie dite « d'ajustement » – nécessaire à la stabilité des réseaux électriques – est plus importante et son coût impacte directement les tarifs. Si les prix de l'électricité sur les marchés se sont stabilisés, ils ont fortement augmenté ces dernières années, notamment en raison des tensions géopolitiques internationales.

En résumé, les coûts d'approvisionnement augmentent pour suivre l'évolution des prix et couvrir les besoins en énergie d'ajustement.

Ajustement des tarifs d'acheminement

Les tarifs d'utilisation des réseaux pour 2027 vont connaître une adaptation de 3 à 6% selon la catégorie de tarifs. Cet ajustement est nécessaire pour couvrir les coûts liés à la mise en œuvre des nouvelles exigences légales accompagnant la transition énergétique, notamment les dispositions issues des lois sur l'électricité adoptées en 2024, ainsi que pour renforcer la protection des infrastructures critiques du réseau électrique contre les risques cyber.

Les services système de Swissgrid vont baisser en 2027 pour se monter à 0.19 ct/kWh. Également comptabilisés dans l'acheminement sur votre facture, la réserve d'électricité baisse pour atteindre 0.17 ct/kWh et les coûts solidaires sur le réseau de transport sont relevés à 0.19 ct/kWh. Ces trois prix sont fixés par Swissgrid et lui sont intégralement rétrocédés.

Pour un ménage consommant 2'500 kWh par an, l'ensemble des coûts d'acheminement représente une hausse d'environ 70 cts par mois.

Tarifs de la mesure inchangés

Introduits en 2026 pour répondre à la nouvelle réglementation et renforcer la transparence des coûts, ces tarifs permettent de couvrir les frais relatifs au système de mesure : appareils et infrastructures pour la gestion des données, notamment. Ils restent inchangés en 2027, soit CHF 6.75 par mois pour les ménages.

Taxes et émoluments

Les taxes fédérales, ainsi que celles prélevées par le canton de Vaud et les communes ne connaîtront aucun changement en 2027. À noter que SEIC n'a pas d'influence sur les montants des taxes et émoluments.

NOTE À LA REDACTION

Le prix de l'électricité est composé :

- du tarif de l'énergie, soit le prix de l'électricité consommée
- du tarif d'acheminement qui comprend :
 - l'utilisation des réseaux pour l'acheminement de l'électricité jusqu'au lieu de consommation,
 - les services système fixés et rétrocédés à Swissgrid pour ses prestations,
 - la réserve d'électricité et, depuis 2026, les coûts solidaires sur le réseau de transport également fixés et perçus par Swissgrid sur mandat de la Confédération.
- des taxes et émoluments de la Confédération, du canton de Vaud et des communes.

CONTACT

Barbara von Burg, Responsable marketing et communication, barbara.vonburg@seicgland.ch,
022 364 31 31

À PROPOS DE SEIC

Fondée en 1899 et basée à Gland, la Société électrique intercommunale de la Côte SA (SEIC SA) distribue l'électricité sur les communes de Gland, Prangins, Begnins, Duillier, Coinsins et Vich.

De plus, elle offre aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités publiques de sa région un accompagnement et des solutions pour la transition énergétique (chauffage à distance, installations solaires photovoltaïques, pompes à chaleur, domotique, efficacité énergétique), ainsi que des services multimédia via la fibre optique (Internet, téléphonie fixe et mobile, télévision).

Elle conçoit et réalise également des installations électriques, télécom, de bornes de recharge et de systèmes de sécurité. SEIC emploie 72 collaboratrices et collaborateurs, ainsi que 2 apprentis en août 2026.

Pour plus d'informations sur SEIC, n'hésitez pas à consulter : seic.ch